

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue **le mardi 14 novembre 2023 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2023-11-325

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 14 novembre 2023 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 03 et s'est terminée à 19 h 03.

2023-11-326

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023 ET ADOPTION DUDIT
PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2023-11-327

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2023-11)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2023-11 pour le mois d'octobre 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-328

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-329

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CENTRE SPORTIF DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

Considérant la population grandissante des villes situées sur l'île Perrot comptant à ce jour plus de 40 000 citoyens;

Considérant le manque critique d'infrastructures de glace intérieures et de salles multisports sur le territoire de l'île Perrot;

Considérant que les municipalités situées sur l'île Perrot souhaitent y établir depuis plusieurs années un aréna et que les multiples démarches pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet ont été infructueuses à ce jour;

Considérant qu'en 2023, les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ont conclu d'exploiter temporairement l'aréna de la Cité-des-Jeunes à vendre situé sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion et donc hors du territoire de l'île Perrot, son utilisation par les municipalités de l'île Perrot permettant de maintenir et même d'accroître l'offre d'activités sportives, récréatives et communautaires pour leurs citoyens et les associations de la région et ainsi pallier le manque d'infrastructures comparables sur le territoire;

Considérant le *Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* visant à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air;

Considérant la date limite fixée au 5 décembre 2023 pour déposer une demande de subvention dans le cadre du *PAFIRSPA, Volet 1 - Infrastructures sportives et récréatives*, pour le complexe sportif;

Considérant la volonté des municipalités de l'île Perrot, par l'entremise de la Ville de Pincourt, de soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du *Volet 1 du PAFIRSPA* pour un projet de centre sportif de glace sur le territoire de Pincourt accessible à l'ensemble de la population de l'île;

Considérant la volonté des villes de l'île Perrot de s'engager dans le processus de mise sur pied d'une Régie intermunicipale pour la gestion et l'exploitation dudit projet de centre sportif de glace;

Considérant que si la Ville de Pincourt est bénéficiaire d'une aide financière dans le cadre du *PAFIRSPA*, l'aide pourra être transférée à la régie si les modalités du programme et de la structure mise en place sont respectées, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Volet 1 du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* au ministère de l'Éducation.

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part des coûts admissibles au projet, les coûts d'exploitation continue de ce dernier, d'assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministère.

De désigner M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général, ou, en son absence, M. Simon Grenier, chargé de projets à la direction générale, comme personne autorisée à agir et à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-330

AUTORISATION DE RENOUELER LES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2024 AUPRÈS DE « PG SOLUTIONS »

Considérant l'offre de services de l'entreprise « *PG Solutions* » pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications municipales intégrées pour l'année 2024;

Considérant les dispositions de l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6 a) de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permettant de soustraire à la procédure d'appel d'offres ledit renouvellement de contrats, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 auprès de « *PG Solutions* » pour une somme de 80 347,98 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-136-00-417.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-331

ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN COMPLET DU FORD EXPLORER XLT 2016 DE LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant l'urgence de procéder aux réparations requises et à l'entretien complet du Ford Explorer XLT 2016 de la Division de la sécurité publique, il est

PROPOSÉ PAR

Denise Bergeron

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'entériner l'octroi d'un mandat pour la réparation et l'entretien complet du Ford Explorer XLT 2016 de la Division de la sécurité publique auprès de « *LES ENTREPRISES DE GESTION GES INC.* » pour la somme de 7 390,86 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense par le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-225-10-540.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-332

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS) ET LA VILLE DE PINCOURT CONCERNANT L'ÉCOCENTRE DE L'ÎLE

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'autoriser le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente à intervenir, sous réserve des modifications à y apporter, entre la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) et la Ville de Pincourt concernant l'Écocentre de l'île.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-333

OCTROI DE CONTRATS POUR LE REMPLACEMENT DES SERVEURS INFORMATIQUES, DU FILAGE INFORMATIQUE ET TOUT ACCESSOIRE CONNEXE À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »

Considérant les installations informatiques actuelles qui ne peuvent subvenir aux besoins opérationnels à l'hôtel de ville, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour le remplacement des serveurs informatiques à l'hôtel de ville, suivant une recherche de prix, auprès de « *DELL CANADA INC.* » pour la somme de 52 296,78 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi de contrats pour le remplacement du filage informatique et tout accessoire connexe à l'hôtel de ville, suivant une recherche de prix, auprès de divers fournisseurs pour la somme de 40 643,66 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même la réserve « Informatique et amélioration des réseaux » et de les imputer au poste budgétaire 22-100-40-795.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2023-11-334

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois d'octobre 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2023-11-335

OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET/OU L'ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION POUR L'ANNÉE 2024 - AO 2020-005 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION

Considérant la résolution 2020-10-325 adoptée à la séance ordinaire du 13 octobre 2020 pour l'octroi du contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration auprès de « *Viridis environnement* »;

Considérant les options de renouvellement pour les années 2024 et 2025 prévues au devis d'appel d'offres 2020-005, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De se prévaloir de l'année d'option de renouvellement du contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration pour l'année 2024 auprès de « *Viridis Environnement* » pour la somme de 268 144,70 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-414-06-498.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-336

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE LUMINEUSE DOUBLE FACE POUR L'IMMEUBLE CASERNE-ATELIERS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856

Considérant la construction de la nouvelle Caserne-Ateliers, point de repère des livraisons et des services d'urgence de la Ville, et le besoin d'une enseigne facilement visible de jour comme de soir, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la fabrication et l'installation d'une enseigne lumineuse double face pour l'immeuble Caserne-Ateliers auprès de « 9066-9060 QUÉBEC INC. » (LES ENSEIGNES PROFESSIONNELLES) pour la somme de 31 835,02 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le *Règlement d'emprunt numéro 856* et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-20-035.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-337

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE AU DIESEL POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la génératrice actuelle a été mise en place il y a plus de 30 ans et l'opportunité de la remplacer, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une génératrice au diesel pour l'usine d'épuration des eaux usées, suivant une recherche de prix, auprès de « LAGACÉ ÉLECTRIQUE INC. » pour la somme de 119 964,91 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense en immobilisations à même le fonds de roulement et de l'imputer au poste budgétaire 22-400-40-073.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement en dix (10) paiements annuels égaux de 11 996,49 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2023-11-338

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - COMITÉ INTERMUNICIPAL CONSULTATIF DE L'ARÉNA DE LA CITÉ-DES-JEUNES

Considérant la résolution 2023-06-200, adoptée par le conseil municipal de la Ville de Pincourt en séance extraordinaire le 19 juin 2023, autorisant la signature d'une entente pour l'exploitation de l'aréna de la Cité-des-Jeunes, situé au 2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie à Vaudreuil-Dorion, entre les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Considérant qu'en vertu de l'article 10 de ladite entente, les parties ont convenu de former un comité intermunicipal consultatif;

Considérant que le comité est formé des maires et mairesses, des directeurs généraux et des directeurs responsables des loisirs de chaque partie et que le gestionnaire responsable de l'aréna doit également assister aux séances du comité;

Considérant que le comité fait l'étude de toute question soumise par l'une ou l'autre des parties représentées qui se rapportent à l'objet et la mise en œuvre de l'entente, dont notamment l'embauche du gestionnaire responsable de l'aréna, la création et le maintien de postes, la répartition du temps de glace, la détermination des tarifs d'utilisation de l'aréna pour les tierces parties ou encore la gestion des réparations majeures à effectuer dans l'aréna et qu'il fait les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il est chargé d'étudier et d'examiner au conseil municipal de chaque partie représentée;

Considérant que les villes ont choisi de nommer chacune un élu comme représentant additionnel pour siéger sur ce comité, il est

PROPOSÉ PAR

Denise Bergeron

APPUYÉ PAR

Diane Boyer

De nommer M. René Lecavalier, conseiller municipal, à titre de représentant additionnel de la Ville de Pincourt pour siéger sur le comité intermunicipal consultatif de l'aréna de la Cité-des-Jeunes, formé en vertu de l'entente de fourniture de services pour l'exploitation de ce même aréna avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2023-11-339

RENOUVELLEMENT DES ENTENTES POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE POUR LES SITES EN TÉLÉCOMMUNICATION ET RELAIS AVEC LA MRCVS

Considérant l'échéance au 31 mars 2023 des ententes avec la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour les sites en télécommunication et relais;

Considérant que ces infrastructures sont utilisées par la MRCVS pour l'établissement de son réseau de communication incendie;

Considérant la résolution 19-11-27-34 de la MRCVS autorisant la signature du renouvellement des ententes, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

De se prévaloir des deux années d'option de renouvellement des ententes pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour les sites en télécommunication et relais pour les périodes du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, au tarif annuel de 4 547 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2023-11-340

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2024

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Pincourt a l'obligation de tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Pincourt pour l'année 2024, tel que présenté ci-dessous :

- Mardi 9 janvier
- Mardi 13 février
- Mardi 12 mars
- Mardi 9 avril
- Mardi 14 mai
- Mardi 11 juin
- Mardi 9 juillet
- Mardi 13 août
- Mardi 10 septembre
- Mardi 8 octobre
- Mardi 12 novembre
- Mardi 10 décembre

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-341

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-342

NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT NUMÉRO 931 RELATIF AUX NUISANCES

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser M. Christopher Massé, officier responsable, à appliquer les divers articles du *Règlement numéro 931 relatif aux nuisances* et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-343

AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE CALENDRIER D'ARCHIVAGE POUR L'ANNÉE 2023

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la greffière et directrice générale adjointe, M^e Charlotte Gagné, à procéder à la destruction de documents en conformité avec le calendrier d'archivage pour l'année 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-344

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 808-02 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH 460) ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 808

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de *Règlement numéro 808-02 modifiant le Règlement 808 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460) abrogeant le Règlement numéro 808* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'y ajouter une disposition à l'effet de comprendre la notion de « **voie publique** » dans l'application des articles comprenant le terme « **endroit public** ».

2023-11-345

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 931-01 RELATIF AUX NUISANCES ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 931

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de *Règlement numéro 931-01 relatif aux nuisances abrogeant le Règlement 931* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'ajouter des dispositions sur les graffitis sur les propriétés privées et publiques.

2023-11-346

AVIS DE MOTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE TAXATION NUMÉROS 933, 934, 935 ET 577A-2024 DÉCRÉTANT DIVERS TAUX DE TAXE ET TARIFS POUR L'ANNÉE FISCALE 2024

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce que les règlements suivants seront déposés sur la table du conseil pour être adoptés à une séance subséquente :

- *Règlement numéro 933 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2024;*
- *Règlement numéro 934 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2024;*
- *Règlement numéro 935 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2024;*
- *Règlement numéro 577A-2024 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2024, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot.*

2023-11-347

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Madame la conseillère Diane Boyer dépose un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 509-15 modifiant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'augmenter le fonds de roulement.

2023-11-348

OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉVALUATION DE LA VALEUR ASSURABLE DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

D'octroyer un mandat à la firme « CAPREA experts immobiliers inc. », suivant une recherche de prix, pour l'évaluation de la valeur assurable de certains bâtiments municipaux pour une somme de 87 553,46 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-150-00-417.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 24 et s'est terminée à 19 h 54.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-11-349

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 14 novembre 2023 à 19 h 55.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE